

Estimation retraite personnalisée

Simulation du 17/09/2026

NÉ EN	TRIMESTRES AU RELEVÉ	AGIRC-ARRCO
01/1965	167 170 requis	7 976 points



Votre âge légal de départ est de **62 ans 9 mois**, soit le 01/11/2027. En prolongeant votre activité au-delà, vous améliorerez le montant de votre retraite. Ce document présente les notions qui commandent ce montant, les hypothèses retenues, puis le calcul lui-même, régime par régime.

Vos repères

À partir de quand puis-je partir ?

Dès **62 ans 9 mois**, le 01/11/2027 : c'est votre âge légal.

Âge minimum pour demander votre retraite de base, hors départ anticipé.

Combien de trimestres me faut-il ?

170 trimestres, tous régimes. Vous en avez 167 au relevé.

C'est la durée de référence : celle qui donne droit au taux plein.

Quand ai-je le taux plein ?

Dès l'âge légal, à **62 ans 9 mois**, le 01/11/2027, avec 174 trimestres.

Taux de 50 % sur la retraite de base, sans décote.

Et si je n'avais pas tous mes trimestres ?

À **67 ans**, le 01/02/2032, le taux plein est accordé quoi qu'il arrive.

C'est l'âge du taux plein automatique.

Hypothèses de projection

Salaire brut annuel reconduit jusqu'au départ	65 542 €
Trimestres validés par an	4
Points AGIRC-ARRCO acquis par an	294,82
Valeur du point AGIRC-ARRCO	1,4386 €

Aucune revalorisation future des salaires, des pensions ni de la valeur du point n'est appliquée : les montants sont exprimés en euros d'aujourd'hui. La simulation tient compte de la suspension de la réforme du 14 avril 2023.

Avertissement. Cette estimation n'a pas de valeur contractuelle. Elle est établie par JFN Conseil Retraite à partir de votre relevé de carrière et des informations que vous nous avez communiquées, selon la réglementation en vigueur à la date de la simulation. Les montants sont indicatifs et provisoires ; ils ne constituent ni un justificatif de vos droits ni une notification de pension. Seules vos caisses de retraite délivrent un montant opposable, au moment de la liquidation. Ils n'incluent ni la réversion, ni l'impôt sur le revenu, ni vos contrats d'épargne retraite.

Montant selon l'âge de départ

■ Âge légal ■ Taux plein automatique ■ Autres départs

61 ans 8 mois 01/10/2026 · 170 trim.		2 770 €
62 ans 9 mois 01/11/2027 · 174 trim.		2 830 €
63 ans 01/02/2028 · 175 trim.		2 860 €
64 ans 01/02/2029 · 179 trim.		3 007 €
65 ans 01/02/2030 · 183 trim.		3 150 €
66 ans 01/02/2031 · 187 trim.		3 294 €
67 ans 01/02/2032 · 191 trim.		3 439 €

Euros bruts par mois. En gras, les départs détaillés ci-dessous.

Départs retenus

Carrière longue · 61 ans 8 mois		01/10/2026
		170 trimestres · taux plein
Retraite de base	1787 €	BRUT PAR MOIS
Complémentaire AGIRC-ARRCO	983 €	2 770 €
		2 508 € net
Âge légal · 62 ans 9 mois		01/11/2027
		174 trimestres · taux plein
Retraite de base	1810 €	BRUT PAR MOIS
Complémentaire AGIRC-ARRCO	1021 €	2 830 €
		2 563 € net
65 ans		01/02/2030
		183 trimestres · dont 10 % de surcote
Retraite de base	2 050 €	BRUT PAR MOIS
Complémentaire AGIRC-ARRCO	1 100 €	3 150 €
		2 853 € net
Taux plein automatique · 67 ans		01/02/2032
		191 trimestres · dont 20 % de surcote
Retraite de base	2 268 €	BRUT PAR MOIS
Complémentaire AGIRC-ARRCO	1 171 €	3 439 €
		3 114 € net

Net : après prélèvements sociaux (9,1 % sur la base, 10,1 % sur la complémentaire), avant impôt sur le revenu.

Comment est calculée votre retraite

Retraite de base — régime général

Revenu annuel moyen	La moyenne des salaires annuels bruts sur lesquels vous avez cotisé à l'Assurance retraite pendant les 25 années les plus avantageuses, plafonnés et revalorisés.
× Taux de la pension	50 % — le taux plein — si vous justifiez de la durée d'assurance requise ou si vous avez 67 ans. À défaut, le taux est réduit de 0,625 % par trimestre manquant, dans la limite de 20 trimestres (décote).
× Durée d'assurance / durée requise	L'ensemble des trimestres retenus par l'Assurance retraite, rapporté au nombre de trimestres requis pour le taux plein, au plus 1.
+ Surcote	Chaque trimestre civil entier travaillé au-delà de l'âge légal, avec la durée d'assurance requise, augmente votre retraite de 1,25 %.
+ Majoration pour enfants	Majoration de 10 % de la pension si vous avez eu ou élevé au moins trois enfants.

Retraite complémentaire — AGIRC-ARRCO

Points au relevé	Les points inscrits sur votre relevé de carrière, acquis par les cotisations versées par vous et votre employeur.
+ Points acquis jusqu'au départ	Rémunération × taux de calcul des points / prix d'achat du point, appliqué au salaire reconduit jusqu'au départ.
× Valeur de service du point	1,4386 € en 2026, fixée chaque année par l'Agirc-Arrco.
× Coefficient de minoration	Si vous partez avant d'avoir droit au taux plein, votre retraite complémentaire est affectée d'un coefficient de minoration, définitif. Selon votre âge ou le nombre de trimestres manquants, la solution la plus favorable étant retenue : -1 % par trimestre jusqu'à 12, -1,25 % de 13 à 20, -1,75 % au-delà.

Définitions : service-public.gouv.fr (fiches F21552, F19643, F15396) et Agirc-Arrco, barèmes 2026.

Le calcul, ligne à ligne — Âge légal · 62 ans 9 mois

Départ le 01/11/2027, âge légal. Montants annuels bruts. Les autres départs suivent la même règle : seuls changent les trimestres, la surcote ou la décote, et les points acquis d’ici le départ.

Retraite de base — régime général	
Moyenne des 25 meilleures années (salaires plafonnés, revalorisés)	43 429 €
× Taux plein	50 %
× Trimestres au régime général / durée de référence	170 / 170
= Pension de base par an	21 715 €

Le minimum contributif n’est pas pris en compte : si votre carrière y ouvre droit, la pension de base réellement servie peut être supérieure.

Retraite complémentaire — AGIRC-ARRCO	
Points au relevé	7 975,58
+ Points acquis jusqu’au départ	540,5
× Valeur du point	1,4386 €
= Pension complémentaire par an	12 251 €

Brut par an	33 966 €	NET PAR MOIS
Brut par mois	2 830 €	2 563 €
		après prélèvements sociaux, avant impôt

Mots-clés

Âge légal — âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Des départs anticipés restent possibles sous conditions (carrière longue, handicap, inaptitude).

Durée d'assurance, trimestre — total des trimestres validés par vos régimes. Un trimestre se valide avec un revenu minimum (1 782 € en 2025), quatre au plus par an ; maladie, chômage ou service national en donnent aussi. La durée « tous régimes » décide si la retraite est servie sans décote, avec décote ou avec surcote.

Taux plein — retraite versée sans minoration si vous avez la durée de référence ou, à 67 ans, automatiquement.

Décote — minoration définitive si vous partez sans la durée requise ; elle dépend du nombre de trimestres manquants.

Surcote — majoration définitive si vous continuez à travailler après l'âge légal en ayant la durée requise ; elle dépend des trimestres supplémentaires.

Point, valeur du point — dans les régimes complémentaires, chaque cotisation achète des points ; la retraite est le total des points multiplié par la valeur du point à la date du départ.